



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023\_653

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**TRANSITION NUMÉRIQUE, INNOVATION ET EMPLOI**

**PRESTATION DE MISE A DISPOSITION DE PHOTOBX DANS LE CADRE DE  
L'ÉVÉNEMENT DE VALORISATION DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES A LA  
PERSONNE LES 17 ET 18 OCTOBRE 2023 - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ  
NÉGOCIÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, a délibéré en date du 27 septembre 2022 pour candidater à l'appel à projet de la Région Hauts de France « Appui aux contrats de Branche » et organiser les 17 et 18 octobre prochain un salon de valorisation des métiers de la santé et des services à la personne.

Considérant l'accord de la Région Hauts de France et la convention inhérente reçue le 7 juillet 2023

Considérant que dans le cadre de l'événement est prévu la mise à disposition de photobox afin de contribuer à l'animation de l'événement par une approche ludique.

Considérant que pour la réalisation de cette prestation il y a lieu, en application des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique, de signer un marché ayant pour objet la mise à disposition de photobox dans le cadre de l'événement valorisation des métiers de la santé et des services à la personne avec Loick Chuffart ayant son siège social à Herrin (59147) 534 rue de la Rosière pour un montant de 898 euros HT (TVA non applicable),

Considérant que deux autres devis ont été sollicités auprès de Event as Passion et Time to Smile. Le choix s'est porté sur le prestataire le moins cher,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet la mise à disposition de photobox dans le cadre de l'événement de valorisation des métiers de la santé et des services à la personne avec Loick Chuffart 534 Rue de la Rosière à Hernin (59147) et de le signer pour un montant de 898 euros HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 16 octobre 2023

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,

  
**DUBY Sophie**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **16 OCT. 2023**

Et de la publication le : **16 OCT. 2023**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,

  
**DUBY Sophie**